



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite municipalité,
QUE :

À compter du 7 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tiendra ses séances ordinaires et extraordinaires à l'hôtel de ville, salle Marcel-Bédard, situé au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge, et celles-ci seront accessibles au public, le tout conformément au Règlement numéro 560-2021 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal

Les membres du conseil ainsi que toute personne présente doivent s'assurer que les mesures sanitaires de base sont respectées comme le port du couvre-visage et la distanciation physique d'un mètre.

Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 ou ayant eu un contact à risque avec une personne ayant la COVID-19 est priée de s'abstenir de se présenter à un séance publique du conseil municipal.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 16^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN 2022.

La greffière,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Esther Godin', with a stylized flourish at the end.

Esther Godin